

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 juillet 2019

---

AGENCE NATIONALE DU SPORT ET ORGANISATION DES J.O. 2024 - (N° 2106)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° AC9

présenté par

M. Juanico, Mme Manin, Mme Tolmont, Mme Victory, M. Aviragnet, Mme Bareigts,  
Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas,  
M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin,  
Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune,  
M. Potier, M. Pueyo, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe,  
M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 3**

Après le mot :

« territoriaux »,

rédiger ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa 5 :

« , les projets sportifs des fédérations et la convention d'objectifs signée avec l'État. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'ANS doit veiller à la cohérence de l'ensemble des projets sportifs déployés dans les territoires avec les orientations des politiques publiques définies par l'État et qui assure la continuité du service public du sport.